



Communications de la Municipalité

du 11 novembre 2014 au 3 février 2015

La Municipalité décide

11 novembre 2014

Carnaval Agaunois, demande de soutien financier

D'accéder à la demande de soutien financier du Carnaval Agaunois pour un montant de Fr. 500.-.

25 novembre 2014

Acte de vente du bien-fonds feuillet N°578, Maison sur la Fontaine

D'accepter le projet d'acte de vente du bien-fonds feuillet N°578 "Maison sur la Fontaine" du 25 novembre 2014 adressé par Maître Caroline Emery, notaire à Aigle pour un prix de vente de Fr. 315'000.-.

Ecoles primaires St-Maurice, Jumelage St-Maurice - Val de Marne

De participer financièrement au projet de jumelage entre St-Maurice et le Val de Marne pour les élèves habitant à Lavey-Morcles, le montant s'élève à Fr. 1'000.- par élève.

9 décembre 2014

Mme Maëlle Clerc, engagement stagiaire MPC

D'informer Mme Maëlle Clerc, habitante de Lavey-Morcles, de son engagement en qualité de stagiaire MPC dès l'été 2015.

WR Entreprise Forestière Sàrl, adjudication d'une coupe de bois à Morcles

D'adjuger la coupe de bois à Morcles à l'entreprise WR Entreprise Forestière Sàrl, pour un montant variant entre Fr. 80.-/m³ et Fr. 264.-/m³ (TVA non comprise) en fonction du décompte du garde forestier.

WR Entreprise Forestière Sàrl, adjudication d'une coupe de bois au lieu-dit "Les Têches"

D'adjuger la coupe de bois au lieu-dit "Les Têches" à l'entreprise WR Entreprise Forestière Sàrl, pour un montant de 225.-/m³ (TVA non comprise) en fonction du décompte du garde forestier.

La Municipalité prend acte

11 novembre 2014

Etude d'Avocats Haldy Conod Marquis et Leuba, source Terreau du Moulin

D'une lettre de Me Jacques Haldy qui lui transmet une copie du courrier de Mme Jacqueline De Quattro, conseillère d'Etat. Elle l'informe qu'elle a décidé de faire procéder à une analyse juridique de l'établissement d'une convention entre la Commune de Lavey et celle de Lausanne au sein de la Direction générale de l'environnement (DGE). Elle espère que les bases d'une entente puissent être trouvées afin d'une part de faire avancer le projet Lavey + et d'autre part de veiller à garantir les droits de la Commune de Lavey au sujet de la source du Terreau du Moulin.

25 novembre 2014

Département du territoire et de l'environnement, mission des sapeurs-pompiers dans le domaine de la lutte contre les cas de pollution

D'une lettre du département du territoire et de l'environnement qui l'informe que les modifications apportées à la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours et à la loi du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution sont entrées en vigueur le 1er septembre 2014. Ces modifications visent principalement à réunir en une seule loi les bases légales relatives aux missions de lutte contre les accidents causant une pollution et à renforcer la collaboration entre la Direction générale de l'environnement et l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud. Le règlement d'application et la convention de collaboration entre l'Etat et l'ECA sont en cours de rédaction.

9 décembre 2014

ECA, réseau de distribution d'eau et de défense incendie, extension du réseau sur la parcelle 697

D'une lettre de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) qui lui alloue une participation financière de Fr. 12'271.- pour l'extension du réseau de distribution d'eau et de défense incendie sur la parcelle No 697.

6 janvier 2015

3e correction du Rhône dans le Chablais, optimisation du PA-R3 dans le secteur de Lavey-Morcles

D'une copie de la lettre adressée à la station d'épuration des eaux usées de Lavey-Morcles et St-Maurice au sujet de la 3e correction du Rhône dans le Chablais. Le principe de priorisation de l'aménagement du Rhône dans le secteur de Lavey-Morcles a été accepté par les deux cantons, ainsi que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le montant de la participation de Rhône 3 sera proportionnel à l'investissement supplémentaire dû au déplacement de la STEP.

21 janvier 2015

Service des communes et du logement, avenant à la convention de collaboration en matière de défense contre l'incendie

D'un e-mail de Mme Céline Pesquet Saffore, secrétaire de direction dans le service des communes et du logement, qui l'informe que le Conseil d'Etat a approuvé, en date du 17 décembre 2014, l'avenant à la convention de collaboration en matière de défense contre l'incendie des 14 et 6 octobre 1999 entre Lavey-Morcles et St-Maurice.

